

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 4

Rappel des dates : Convocation Générale : 09/01/2026 - Affichage : 09/01/2026

Le quinze janvier deux mille vingt six, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace du Narais de Saint Mars la Brière sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRE	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 13/01/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 15/01/26	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony			X
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir donné à Michel PRÉ - 12/01/26	
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 15/01/26	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Monsieur Tony FOULON comme secrétaire de séance.

2-Vidéo protection – intervention Gendarmerie Saint Mars la Brière

Suite à un empêchement personnel de l'intervenante pour ce point, le sujet est reporté à un Conseil ultérieur.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3- Avenant prolongation à la Convention Cadre Petites Villes de Demain (PVD) / Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT/PVD) arrive à échéance le 31 mars 2026.

Conformément aux annonces du Premier ministre, le programme « Petites Villes de Demain » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Par ailleurs, l'ORT peut être prolongée au-delà de cette date afin de permettre aux collectivités de continuer à bénéficier de ses effets juridiques sur une durée plus longue.

Dans ce contexte, les maires des communes labellisées PVD, ainsi que le Président de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, proposent la conclusion d'un avenant prolongeant l'ORT jusqu'à la moitié du prochain mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a rappelé la nécessité de la signature d'un avenant afin de maintenir un cadre juridique entre l'État, les collectivités et les partenaires dans le cadre du programme PVD.

En information complémentaire : Le financement du poste de chef de projet PVD est assuré jusqu'au 31 mars 2026 par l'Etat, la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ainsi que ses communes membres labellisées PVD (conformément à la délibération du 13 septembre 2024) et reste conditionné, au-delà de cette date, au vote du budget de l'État.

Je vous demanderai de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation.

Adopté à l'unanimité.

4- Vente parcelle ZAE La Vollerie – NG Charpente

M. Nicolas GUILLARD, gérant de l'entreprise NG Charpente, se porte acquéreur de la parcelle 191 section ZE sur la ZAE de la Vollerie à Bouloire.

Il souhaite y installer son entreprise de charpente/couverture, actuellement établie à Bouloire. La parcelle fait 3 260m² et sera vendue au prix de 26 080€ HT soit 31 100.40€ TTC (8€ HT/m², soit 9.54€ TTC/m² avec une TVA sur marge).

Je vous demanderai de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

5- Règlement Intérieur pour le prêt de jeux et jouets du RPE

Dans l'objectif de soutenir les activités des assistants maternels de notre territoire, la Communauté de communes envisage de leur mettre à disposition, sur leur demande, des jeux et jouets relevant de notre propriété.

Il vous sera proposé d'approuver le règlement définissant les conditions et modalités de prêt de jeux et jouets.

Je vous demanderai de bien vouloir adopter le règlement annexé définissant les conditions et modalités de prêt de jeux et jouets aux assistants maternels du Gesnois Bilurien.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

6- Débat d'Orientations Budgétaires

L'article L. 2312-1 et suivants du CGCT impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires et l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités. Il permet de discuter des principales orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront proposées dans le cadre du budget primitif 2026.

Le rapport d'orientations budgétaires présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses retenues pour construire le projet de budget. Il présente également les engagements pluriannuels et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation des investissements, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel.

L'assemblée devra prendre acte par une délibération spécifique de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et de l'organisation du débat qui s'en est suivi.

En pièces jointes à la présente note de synthèse, vous trouverez : le Rapport d'Orientations Budgétaires comprenant la prospective "au fil de l'eau" du budget général, les ratios de gestion de la communauté de communes, la prospective budgétaire du budget général.

Je vous invite dès à présent à prendre connaissance de ces documents afin de débattre des orientations budgétaires à donner pour la Communauté de communes en 2026 et à prendre acte de ce débat.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise que les dépenses de personnel représente 135€ par habitants, ce qui correspond approximativement à la moyenne nationale de notre strat démographique.

Monsieur Jackie SURUT demande si la réflexion des voiries sur la Pécardière est prévue, ce à quoi **Monsieur Vincent GODEFROY** répond par la négative.

Monsieur Damien CHRISTIANY précise que les AC augmentent de 88 000€, 60 000€ étant affecté à l'investissement. Le reste est positionné en fonctionnement et pourra faire l'objet d'éventuelles conventions de prestations de service avec les communes.

Monsieur Michel PRÉ précise que pour la ZAE de Saint Mars la Brière et la mise en place des travaux d'assainissement, il faudra envisager de refaire la voirie.

Monsieur Christophe PINTO précise que des dépenses informatiques doivent être prévues, soit en prestation de services, soit en RH.

Le Président ajoute qu'il conviendra de prendre en compte, en fin d'exercice 2026, la vente du Centre Équestre et la vente des logements.

Le Président tient à remercier particulièrement Solenne LOUVET pour son investissement sur les Finances de la Collectivité depuis toutes ces années.

Il remercie notamment le travail accompli par les Vice-Président(e)s, Damien CHRISTIANY pour les Finances, Céline MATHÉ pour les Ressources Humaines et Anne-France PLANCHON pour la Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse.

Pris acte.

MARCHÉS PUBLICS

7- Attribution du lot 11 – Marché construction micro-crèche Le Breil sur Mérize

Lors du conseil du 11 décembre 2025, 12 lots sur les 13 composants le marché ont été attribués.

Le lot 11 Plomberie Sanitaires Chauffage Rafraîchissement Ventilation nécessitait des renseignements complémentaires.

Il vous est proposé d'attribuer ce lot à l'entreprise MISSENARD-QUINT B (72 Le Mans) pour un montant de base de 70 938.28 € HT.

<i>Entreprise proposée</i>	<i>Département</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Options</i>	<i>Plis reçus</i>
LOT 1 - TERRASSEMENT - VRD				
Bezard TP	72 Lavaré	87 800.30 €	+ 2 716.00 €	4
LOT 2 - GROS OEUVRE				
Entreprise Somaré SAS	72 Cherré-Au	50 914.70 €		8
LOT 3 - DALLAGE				
Placéo Ouest	44 Rezé	14 266.25 €		5
LOT 4 - OSSATURE, CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ET BARDAGE				
Martin Charpente	72 Beaumont/Sarthe	208 710.75 €		4
LOT 5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM				
SPBM	72 Arçonnay	94 579.00 €	+ 9 779.00 €	5
LOT 6 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS				

Etablissement Leroi SAS	72 Sablé/Sarthe	40 954.17 €		7
LOT 7 - DOUBLAGES, CLOISONS ET PLATRERIE				
Coignard LM Sarthe	72 Rouillon	36 248.53 €		5
LOT 8 – CARRELAGE, FAIENCE				
Tavano Bâtiment	72 La Flèche	11 862.06 €		5
LOT 9 – FAUX PLAFONDS				
SAS Le Gal Comiso	49 Rives du Loir en Anjou	24 493.79 €		4
LOT 10 – PEINTURES, SOLS COLLÉS				
SAS Boulfray	72 La Flèche	24 035.45 €	+ 4368.08 €	3
LOT 11 – PLOMBERIE, SANITAIRES, CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT, VENTILATION				
Missenard Quint B	72 Le Mans	70 938.28 €		9
LOT 12 – ELECTRICITE				
SARL Hatton Electricité	72 St Saturnin	48 400.00 €		7
LOT 13 – PLANTATIONS, CLÔTURES				
SARL Clouet	72 Bouloire	10 232.40 €	+ 884.00 €	6
TOTAL HT hors options		723 435,68 €	17 747,08 €	
TOTAL HT		741 182,76 €		

Après en avoir délibéré, je vous demanderai de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution du lot 11 du marché de la construction de la micro-crèche du Breil sur Mézize.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES

8- Décisions du Président

Décisions du Président		
2025		
Numéro	Objet	Date
2025-DP021	Recrutement d'un(e) agent sur poste vacant	23/12/2025
2025-DP022	Recrutement d'un(e) agent sur poste vacant	23/12/2025

9- Questions diverses

• **Monsieur Franck FLOQUET** rappelle qu'un accord avait été passé entre les maires pour refuser les demandes de dérogations des parents. Cependant, certains élèves de Saint-Célerin-le-Géré sont partis de la commune du fait de la fermeture de l'APS à 18h30. Il regrette les dérogations acceptées par d'autres Maires et souhaite une ouverture de l'APS de Saint-Célerin-le-Géré jusqu'à 19h.

Monsieur Jean-Michel ROYER explique que dans un des cas cité par Monsieur FLOQUET, s'il n'accepte pas l'enfant dans son école, par dérogation, celui-ci risque d'aller dans l'école privée de Savigné L'Évêque.

Le Président rappelle que lors d'une réunion des Maires, il avait été décidé de ne pas uniformiser la fermeture des APS à 19h du fait du coût trop élevé. Il rappelle que la question des dérogations nécessite une entente entre les Maires pour respecter les communes voisines, il propose de retravailler le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance s'est terminée à 20h56.

Le Secrétaire,

Tony FOULON



Le Président,

André PIGNÉ

